

## **Moi(s) sans tabac en établissement de santé :**

### **42 propositions d'actions du RESPADD à ses adhérents**

#### **avec le soutien de la Mutuelle MNH**

Il est proposé à tous les établissements de santé adhérents au RESPADD de réaliser une ou plusieurs des opérations suivantes :

#### **Envers le personnel fumeur**

1. Mettre en place (dans tous les établissements de santé) la gratuité des substituts nicotiques pour les personnels de l'établissement à l'instar des établissements de santé où ce dispositif existe
2. Prendre des initiatives locales, type enquête anonyme en interne, pour tenter de mieux connaître le taux de tabagisme des personnels
3. Mettre en place des opérations de type « ce mois-ci j'arrête » avec réunions d'accueil du personnel fumeur, mesure du CO et accès facilité aux produits d'aide à l'arrêt et de suivi courant le « mois sans tabac » avec évaluation (personnel recruté, personnel non-fumeur, personnel présentant une réduction de sa consommation à la fin du mois).
4. Rappeler, par de l'affichage et des circulaires en interne, l'interdiction légale actuelle de fumer en vêtement de travail et améliorer le respect de cette mesure
5. Organiser le repérage systématique du statut tabagique des personnels via la médecine du travail, afin d'établir une estimation du taux de fumeurs.

### **Envers tous les personnels pour leurs activités de soin**

6. Durant le Moi(s) sans tabac, poser systématiquement à tous les patients rencontrés la question du tabagisme (Fumez-vous ? Et si oui combien de cigarettes par jour, et quel délai entre le lever et la première cigarette ?)
7. Etudier comment intégrer ce dispositif d'évaluation de la prévalence tabagique dans l'établissement, en routine dans les services, sur le long terme
8. Mettre en place dans les services hospitaliers des procédures infirmières systématiques d'évaluation du statut tabagique et de substitution des fumeurs dépendants
9. En maternité prendre en charge les conjoints fumeurs comme les femmes enceintes fumeuses
10. Organiser un staff autour du thème du tabac dans le plus de services possibles avec des échanges réguliers

### **Restreindre la place du tabac dans les établissements de santé**

11. Indiquer clairement à l'entrée de l'hôpital par une signalétique adaptée que l'établissement de santé est en phase de devenir sans tabac
12. Faire l'inventaire des aspects éventuels où le décret d'interdiction de fumer de 2006 n'est pas respecté dans l'établissement
13. Mettre en place si ce n'est fait une procédure qui permette à tout patient qui ne désire pas être enfumé même hors les murs de pouvoir circuler de la porte de l'établissement de santé à la salle de soin qu'il doit rejoindre, en toute sécurité, sans être exposé à la fumée du tabac
14. Créer un périmètre de 20 mètres autour des entrées au sein duquel fumer n'est pas autorisé, éloigner les cendriers le cas échéant et implanter une signalétique adéquate (après consultation des instances locales)

15. Analyser la réalité de la situation, les freins et leviers en présence et envisager comment rendre tout le campus de l'établissement non-fumeur

### Envers les patients

16. Rappeler dès l'hospitalisation le statut sans tabac de l'établissement, l'importance de ne pas fumer pour les bons soins et l'aide qui peut être apportée pour supprimer les envies de fumer (remise systématique d'une fiche par l'établissement).

17. Avoir dans chaque service une réserve de substituts nicotiques (patchs et formes orales) afin de les proposer systématiquement à chaque fumeur entrant pour maintenir l'abstinence durant le séjour ou aborder un sevrage.

18. Réévaluation par un médecin du tabagisme le lendemain de l'entrée : si le sevrage n'est pas obtenu, adapter les traitements afin de supprimer les besoins de fumer

19. Afficher dans chaque service l'organisation locale de la filière pour rencontrer un tabacologue.

20. Conduire une enquête un jour donné sur le tabagisme dans les services de cancérologie (et éventuellement dans d'autres services)

### Pour les consultants

21. Mettre dans les salles d'attentes des affiches proposant les activités du Moi(s) sans tabac

22. Afficher les renseignements pratiques pour joindre un tabacologue sur l'établissement de santé

### Pour les visiteurs

23. Inciter, si cela n'est pas obligatoire pour tous, les visiteurs à ne pas fumer sur le site (ni dehors, ni dedans)

24. Informer par affiches ou autres moyens pédagogiques sur la maladie tabagique et sur l'arrêt du tabac

25. Organiser une conférence ouverte à tous sur les aides qui suppriment l'envie de fumer et conduisent à l'arrêt

### Actions autour du vapotage

26. Préciser et diffuser la politique de l'établissement à l'égard du vapotage en s'inspirant des recommandations du réseau RESPADD

27. Organiser des actions ponctuelles-pilote pour déterminer les conditions d'un effet sensoriel oro-pharyngé (*Throat-hit*) optimal chez des fumeurs volontaires

28. Organiser pour le personnel fumeur des essais pilote avec des e-cigarettes connectées

29. Organiser avec le soutien du FNPEIS, en partenariat avec le RESPADD et la vape du cœur, une prise en charge patch + e-cigarette pour des fumeurs en grande précarité

### Evaluation

30. Analyser de façon comparative le nombre de substituts nicotiques distribués par la pharmacie de l'établissement durant le Moi(s) sans tabac et le nombre de substituts distribués les mois précédant pour évaluer la tendance de distribution (dans un service hospitalier moins de 3 patchs ou 30 gommes par lit et par mois doit interroger).

31. Conduire un bilan chiffré simple sur une base hebdomadaire des actions conduites dans l'établissement dans le cadre de Moi(s) sans tabac et valoriser l'action

### Actions avec les partenaires de l'hôpital

32. Conduire des actions avec les partenaires de villes via les ambassadeurs régionaux du Moi(s) sans tabac

33. Participer à une prise en charge de fumeurs vulnérables avec le RESPADD  
par ex. 15 centres prennent en charge 20 patients avec un protocole FNPEIS

34. Conduire des actions de prévention avec les établissements scolaires

35. Mobiliser les universités, médecine, soins infirmiers et autres pour des actions partenariales autour du Moi(s) sans tabac

### Communication

36. Rendre visible dès l'entrée de l'établissement de santé l'opération le Moi(s) sans tabac en utilisant les outils relayés et personnalisés par le RESPADD

37. Réaliser des clips de 30 à 90 secondes autour du tabac à diffuser sur les sites des hôpitaux ou sur la toile via *YouTube* ou autres plateformes

38. Demander à chaque spécialité de décrire sur une feuille A5 les raisons de passer sans tabac pour les principales maladies dans lesquelles l'arrêt du tabac est important

39. Faire un concours d'affiches sur le passage à la vie sans tabac dont les meilleures seront diffusées

40. Organiser une conférence de presse locale ou nationale pour le lancement de l'opération et éventuellement au cours de l'opération « Moi(s) sans tabac »

41. Organiser durant une journée du Moi(s) sans tabac le passage de relais de la flamme sans tabac qui passera d'un établissement de santé à un autre, chaque établissement de santé ayant la vedette un jour.

42. Toute autre idée sera bienvenue !